

Le 13 février 2009

Par courriel et par messagerie

Me Véronique Dubois
Secrétaire
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
C.P. 001, Tour de la Bourse
800 place Victoria, bureau 255
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Carolina Rinfret
Avocate

Hydro-Québec – Affaires juridiques
4^e étage
75, boul. René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Tél. : (514) 289-2211, poste 3928
Télec. : (514) 289-3719
C. élec. : Rinfret.Carolina@hydro.qc.ca

OBJET: Demande du Transporteur afin d'obtenir une autorisation pour acquérir et construire des immeubles et des actifs requis pour la construction du poste Rivière-des-Prairies à 12-120 kV et de ses équipements connexes
Votre dossier : R-3686-2009
Notre dossier : R000297 CR

Chère consoeur,

Pour faire suite au dépôt de sa demande d'autorisation en vertu de l'article 73 de la *Loi sur la Régie de l'énergie*, concernant le dossier mentionné en rubrique, Hydro-Québec dans ses activités de transport d'électricité (le « Transporteur ») dépose par la présente deux fichiers électroniques sous format Excel relatif à l'impact sur les revenus requis et les tarifs du dossier en titre.

En effet, dans le but de faciliter le travail d'analyse du présent dossier par la Régie et son personnel, le Transporteur dépose par courtoisie ces fichiers en format Excel à l'appui des pièces HQT-4, Document 1 et HQT-7, Document 1. Aussi, le Transporteur demande à la Régie de ne pas rendre ces informations disponibles à tous en les publiant sur son site Internet.

Souhaitant le tout conforme, veuillez agréer, chère consoeur, mes salutations les plus distinguées.



Carolina Rinfret

CR/oc
P.j.